

## GROUPE II

### AMELIORATION DE L'ACCES ET DE L'UTILISATION DES ENGRAIS ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

#### A. Contexte

En République de Guinée, la riziculture est au centre des stratégies de développement, qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté que de la sécurité alimentaire.

En effet, cette spéculation occupe les 80% des exploitations agricoles ; 67% des superficies emblavées ; 65% des besoins céréaliers et 37% de la population active.

Cependant, si la production locale parvient à nourrir les campagnes en années à production normale, elle ne suffit pas actuellement à approvisionner la ville de Conakry. Pour les années à venir, la disponibilité en riz et en d'autres denrées vivrières doit impérativement augmenter pour faire face à un accroissement de 2,5% par an en milieu rural mais de 6% à Conakry.

Les importations de riz sont en augmentation constante. Plusieurs contraintes contribuent à cet état de fait, notamment : i) la faiblesse du système d'approvisionnement en engrais de qualité et en produits phytosanitaires ; ii) la mauvaise utilisation de ces facteurs de production essentiels pour accroître la production rizicole dans notre pays.

#### B. Justifications :

En dehors des exploitations cotonnières, très peu de paysans peuvent accéder aux engrais et pesticides par manque de structures d'approvisionnement appropriées et par le prix trop souvent élevé pour les paysans (6000 GNF/kg d'engrais). Les statistiques donnent les chiffres suivants : 8, 6 % des exploitations du pays utilisent l'engrais (2, 2% organiques et 6,5% minéraux). A l'échelle du pays, l'utilisation d'engrais chimiques serait de 15 kg/ha de terres arables principalement pour les cultures de rente.

Pour réduire les importations en riz et anticiper les situations de crises alimentaires ainsi que d'éventuels troubles qui peuvent résulter des difficultés socio-politiques et économiques, les nouvelles autorités se sont engagées à atteindre l'autosuffisance en riz dans les trois prochaines années à travers la mise en œuvre des mesures rigoureuses pour inverser la tendance.

Parmi ces mesures, on cite notamment :

- ✓ L'amélioration de l'accès aux engrais minéraux et produits phytosanitaires
- ✓ La mise en place d'un système adéquat de distribution des engrais, produits phytosanitaires et d'équipements de traitement
- ✓ La cession de ces intrants à des prix accessibles aux paysans ;
- ✓ La sensibilisation des opérateurs économiques nationaux et étrangers à la mise en place des unités de production et de conditionnement ;

- ✓ Le renforcement des capacités techniques des paysans à l'utilisation des intrants (engrais, produits phytosanitaires) ;
- ✓ La mise en place d'un fonds d'appui à l'implantation d'unités de production des engrais et d'importation des produits phytosanitaires ;
- ✓ La mise en place de crédits intrants pour les paysans ;

### **C. Acquis (opportunités) existants relatifs aux engrais et produits phytosanitaires**

- ✓ Existence d'un noyau d'opérateurs économiques dans le secteur de la commercialisation des engrais et des produits phytosanitaires ;
- ✓ Existence d'un laboratoire phytosanitaire ;
- ✓ Existence d'un marché potentiel pour les engrais et produits phytosanitaires ;
- ✓ Existence d'une loi réglementant les produits phytosanitaires.

### **D. Zones d'implantation et groupes cibles**

**Site :** Conakry pour l'implantation d'unités de production d'engrais

**Groupes cibles :** i) Riziculteurs ; ii) Maraîchers ; iii) cotonculteurs ; iv) producteurs palmiers etc.

**Critères techniques :**

### **E. Objectifs principaux du projet**

**Objectif global :** Augmentation de la production du riz et des revenus afin d'assurer la sécurité alimentaire des populations

**Objectifs spécifiques :**

- ✓ Appui à la mise en place d'une unité de production et/ou de conditionnement des engrais en Guinée ;
- ✓ Mise en place d'un réseau adéquat d'approvisionnement d'engrais, de produits phytosanitaires et d'équipements de traitement ;
- ✓ Renforcement des capacités techniques des producteurs à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides)

## F. Description des composantes, Résultats et Activités

Composantes	Activités	Résultats
<b>1. Mise en place d'une Unité de production et/ ou de conditionnement des engrais en Guinée</b>	✓ Etude de marché	▪ Clients et quantité d'engrais à produire déterminés
	✓ Appui à la construction d'une usine de production d'engrais et infrastructures de stockage	▪ Unité installée et fonctionnel
<b>2. Mise en place d'un Réseau adéquat d'approvisionnement des engrais et produits phytosanitaires</b>	✓ Organisation des acteurs (grossistes, semi-grossistes, détaillants)	▪ Le réseautage est fonctionnel
	✓ Appui à l'installation des comptoirs agricoles	▪ Les comptoirs sont installés
	✓ Appui à la mise en place d'un fonds intrants (engrais et produits phytosanitaires)	▪ Fonds de crédit-intrants disponibles et accessibles
	✓ Elaboration de la loi sur les engrais	▪ La loi est disponible
<b>3. Renforcement des capacités techniques des producteurs à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides)</b>	✓ Formation des producteurs leaders à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides) et équipements de traitement	▪ Formateurs formés
	✓ Formation des producteurs à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides) et équipements de traitement	▪ Producteurs formés
	✓ Mise en place d'un Laboratoire de contrôle des engrais	▪ Laboratoire installé et fonctionnel
	✓ Rénovation et équipement du Laboratoire de PV de Foulaya (Kindia)	▪ Laboratoire rénové et équipé
	✓ Mise en place d'un système d'information sur les questions phytosanitaires	▪ Système d'information fonctionnel
<b>4. Coordination et gestion du projet</b>	✓ Mise en place des opérateurs	▪ Appuis techniques assurés
	✓ Suivi-évaluation du projet	▪ Plans d'actions exécutés

## **G. Coûts et Financements**

Pour atteindre ses objectifs, le projet est construit sur trois composantes techniques strictement interdépendantes : (i) mise en place d'une unité de production et ou de conditionnement des engrais en Guinée ; (ii) mise en place d'un réseau adéquat d'approvisionnement des engrais et produits phytosanitaires ; (iii) renforcement des capacités techniques des producteurs à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides) ; et (iv) une quatrième composante transversale pour la gestion et la coordination du projet.

Le montant total des coûts y compris les imprévus physiques et financiers, s'élèverait environ 16 625 000 dollars EU dont : (i) composante un 10 300 000 ; (ii) composante deux 1 350 000 ; (iii) composante trois 1 975 000 ; et (iv) composante quatre (coordination) 3 000 000 dollars EU.

## **H. Stratégie et Mise en œuvre du projet**

La mise œuvre des activités du projet, sera assumée par deux opérateurs en gestion des intrants chargés d'appuyer les communautés villageoises pour l'exécution des actions menées par le projet dans le pays. Ces opérateurs assureront la coordination stratégique et réaliseront l'animation et la mobilisation des terroirs.

De plus, ils appuieront les populations dans la préparation, l'exécution et le suivi de leurs plans d'actions annuels/bisannuels. Selon les compétences et l'expérience des opérateurs, certains services d'appui techniques seront contractualisés à des prestataires de services techniques spécialisés. L'UCP assurera la coordination générale et stratégique du projet, l'appui technique aux opérateurs, le suivi des activités, ainsi que la gestion du projet.

## **I. Organisation et gestion**

Le projet sera sous tutelle du Ministère de l'agriculture qui est maître d'ouvrage. Pour être efficace, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) devrait être une structure souple et légère, jouissant de l'autonomie administrative et financière dotée d'un personnel hautement qualifié et motivé, recruté par un processus sélectif d'appel à candidatures. L'UCP assurera la coordination stratégique, la gestion financière ainsi que le suivi-évaluation : à cette fin elle doit appuyer et renforcer les structures décentralisée, en charge de la gestion du développement local. L'exécution des activités est confiée, sur base de contrats de travaux ou de fournitures de services à des opérateurs/prestataires de services, issus des services publics, associatifs et privés.

## **J. Suivi-Evaluation**

Quatre types de suivi-évaluation seront assurés au niveau du projet : (i) un suivi-évaluation interne permanent mené à tous les niveaux par les services spécialisés du

projet ; (ii) un suivi-évaluation périodique assuré par le Bureau de Stratégie et du Développement (BSD) et les services spécialisés du Ministère de l'agriculture ; (iii) un suivi environnemental ; et (iv) une revue à mi-parcours.

## **K. Risques**

Le projet constitue sous certains aspects, une nouvelle approche. Il présente par son caractère nouveau, plusieurs risques qui seront minimisés par actions envisagées.

La mise en œuvre du projet peut être confrontée à plusieurs risques, qui pourraient retarder ou compromettre la réalisation des actions prévues. Parmi les risques les plus importants, on peut rappeler les suivants :

- ❖ Le degré d'appropriation du projet par les populations (groupements de producteurs, etc.) dont dépend la réussite et la pérennité du projet : cette appropriation, et donc de la démarche participative et ascendante souhaitée peut être retardée par la pesanteur de l'administration, la difficulté d'adaptation des opérateurs ainsi que par le faible niveau d'instruction des populations ;
- ❖ La pollution de l'environnement (sol, eau, acteurs, population,...) ;
- ❖ La qualité et le dynamisme de l'équipe de coordination du projet.

L'impact de ces risques pourrait, cependant, être sensiblement réduit par un appui institutionnel approprié en faveur de tous les intervenants, des efforts novateurs de formation et de renforcement des capacités locales, le renforcement des liens entre les services déconcentrés et la société civile ainsi que la mise en œuvre d'un système approprié de suivi et d'évaluation.

## CADRE LOGIQUE

<b>Projet</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses/Risques importants</b>
<b>I. OBJECTIF GLOBAL</b> Augmentation de la production du riz et des revenus afin d'assurer la sécurité alimentaire des populations			
<b>II. OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>			
<u>Composante 1</u> : appui à la mise en place d'une unité de production et de conditionnement des engrais en Guinée			
<i>1.1. Etude de marché</i>	<i>Rapports d'études produits</i>	<i>Rapport</i>	<i>Mauvais choix du bureau d'étude</i>
<i>1.2. Appui à la construction d'une usine de production d'engrais et infrastructures de stockage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Usine construite et fonctionnelle</i></li> <li>▪ <i>33 magasins construits</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Les engrais sont produits</i></li> <li>▪ <i>Les intrants sont stockés</i></li> </ul>	<i>Blocage dans le financement</i>
<u>Composante 2</u> : mise en place d'un réseau adéquat d'approvisionnement d'engrais, de produits phytosanitaires et d'équipement de traitement			
<i>2.1. Organisation des acteurs (grossistes, semi-grossistes, détaillants)</i>	<i>Nombre d'opérateurs installés</i>	<i>L'organisation des acteurs est fonctionnelle</i>	<i>Conflits d'intérêt</i>
<i>2.2. Appui à l'installation des comptoirs agricoles</i>	<i>45 comptoirs installés</i>	<i>L'approvisionnement de proximité en intrants assuré</i>	<i>Manque de subvention de la part de l'Etat</i>

<i>2.3. Appui à la mise en place d'un fonds d'intrants (engrais et produits phytosanitaires)</i>	<i>Nombre de caisses de crédit installées et accessibles</i>	<i>Les producteurs ont facilement accès au crédit</i>	<i>Taux d'intérêt élevé</i>
<i>2.4. Elaboration de la loi sur les engrais</i>	<i>Nombre de documents élaborés</i>	<i>La profession est réglementée</i>	<i>La non diffusion de la loi</i>
<b>Composante 3 : renforcement des capacités techniques des producteurs à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides)</b>			
<i>3.1. Formation des producteurs leaders à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides) et équipements de traitement</i>	<i>Nombre de formateurs formés</i>	<i>Les producteurs sont formés</i>	<i>Manque de financement</i>
<i>3.2. Formation des producteurs à l'utilisation des intrants (engrais et pesticides) et équipements de traitement</i>	<i>Nombre de producteurs formés</i>	<i>La capacité d'intervention est améliorée</i>	<i>Manque de financement</i>
<i>3.3. Diffusion des lois sur les pesticides et les engrais</i>	<i>Nombre d'ateliers tenus</i>	<i>Les opérateurs se sont appropriés des lois</i>	<i>Manque de financement et calendrier non conforme</i>
<i>3.4. Mise en place d'un Laboratoire de contrôle des engrais</i>	<i>Laboratoire construit</i>	<i>Les produits sont analysés et certifiés</i>	<i>Manque de financement</i>
<i>3.5. Équipement du Laboratoire de PV de Foulaya (Kindia)</i>	<i>Laboratoire équipé</i>	<i>Les produits sont analysés et certifiés</i>	<i>Manque de financement</i>
<i>3.6. Mise en place d'un système d'information sur les questions phytosanitaires</i>	<i>Nombre de bulletins produits et à la portée des opérateurs</i>	<i>Les informations sont à la portée des opérateurs</i>	<i>L'irrégularité dans la production des bulletins</i>
<i>3.7. Formation des cadres et techniciens</i>	<i>Nombre de cadres et de techniciens formés</i>	<i>La prestation de service améliorée</i>	<i>Formations non assurées dans des institutions non appropriées</i>

<u>Composante 4</u> : coordination et gestion du projet	<i>Nombre d'opérateurs sélectionnés et nombre de rapports de suivi-évaluation fournis</i>	<i>Le projet est correctement mis en œuvre</i>	<i>Mauvais choix du personnel d'exécution.</i>
---	---	--	--